

## DOSSIER D'INSCRIPTION

- Merci de lire attentivement ce dossier d'inscription et d'indiquer en majuscules toutes les informations requises.
- Complétez et signez ce dossier et procédez au paiement selon les modalités suivantes :
  - 30 % du montant total doivent être réglés à la réservation par chèque à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale
  - le solde au plus tard le mercredi 17 novembre 2009
- Photocopiez ce dossier et renvoyez l'original dûment signé à :
 

**Mme Patricia Honvault**  
**Forum Net-Day 2009**  
**Chambre de Commerce et d'Industrie**  
 98, Boulevard Gambetta - BP 269  
 62204 Boulogne-sur-Mer Cedex
- **DATE LIMITE DE RECEPTION DES DEMANDES D'INSCRIPTION : Mercredi 17 novembre 2009**

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXPOSANT		
COORDONNEES		
Enseigne		
Adresse		
Code Postal		
Ville		
Téléphone		
Télocopie		
E-Mail		
Web		
CONTACT PRINCIPAL		
Prénom		
Nom		
Fonction		
Téléphone Direct		
E-Mail		
DEUXIEME CONTACT (si nécessaire)		
Prénom		
Nom		
Fonction		
Téléphone Direct		
E-Mail		
ACTIVITES & RUBRIQUES		
Votre activité (en quelques lignes)		
Rubrique (Pour le classement de votre entreprise dans le guide remis à l'entrée du forum)	<input type="checkbox"/> Internet	<input type="checkbox"/> Financements
	<input type="checkbox"/> Informatique	<input type="checkbox"/> Conseils & Services
	<input type="checkbox"/> Télécommunications	<input type="checkbox"/> Autre : précisez
	<input type="checkbox"/> Formation	
	<input type="checkbox"/> Communication et médias	

## FORMULAIRE DE RESERVATION DE STAND

### 1. Emplacement

Choisissez votre emplacement, pour cela veuillez nous contacter au 03 21 99 62 29 pour vérifier la disponibilité de l'emplacement choisi, ensuite **entourez le ou les emplacements réservés.**

Votre emplacement comprend un espace ouvert équipé en électricité, éclairage, enseigne et bénéficiant d'un accès à Internet par réseau WIFI (sans garantie de débit).

Désignation	Emplacement	€ Unit. HT*	Qté	Total
<b>Mini-stand meublé « espace Pôle Régional Numérique » Comprend tablette + 2 chaises hautes</b>	2a    2b    2c    2d    2e    2f	100,00		
<b>Sous Total</b>				

\*Ce prix comprend : l'inscription gratuite au guide officiel remis aux visiteurs à l'entrée ainsi que sur le site web, l'attribution gratuite de vos badges, la mise à disposition de 50 cartons d'invitations, le petit déjeuner d'accueil et le déjeuner des exposants pour 3 personnes

**IMPORTANT :** Les exposants sont tenus de souscrire une assurance pour assurer leur responsabilité civile dans le cadre du Forum et pour garantir la valeur du matériel exposé (voir règlement en dernière page)

### 2. Equipements

Votre emplacement peut être aménagé par vos soins si vous possédez du mobilier adapté sinon vous pouvez choisir dans le tableau ci-dessous les équipements qui vous sont nécessaires.

Désignation	€ Unit. HT	Qté	Total
Ensemble table haute : 1 table « mange debout » et 3 chaises hautes (photo en page 3)	110,00		
Ensemble table basse : 1 table et 3 chaises (photo en page 3)	75,00		
Table rectangulaire nappée (L : 120 cm, l : 75 cm)	30,00		
Chaise supplémentaire	10,00		
Chaise haute supplémentaire	20,00		
Accès à Internet par le réseau filaire (Ethernet) du Forum	15,00		
<b>Sous Total</b>			

(Nous tenons à votre disposition un catalogue d'équipements supplémentaires, nous consulter)

MONTANT TOTAL DU STAND EQUIPE	Total
<b>STAND EQUIPE</b>	
Total 1)	
Total 2)	
<b>TOTAL GENERAL € HT</b>	
TVA (19,6%)	
<b>TOTAL GENERAL € TTC</b>	

#### ACCEPTATION PAR L'EXPOSANT

Date :  
Nom :

(Signature et Cachet)

#### ACCEPTATION PAR L'ORGANISATEUR

Date :  
Nom :

(Signature et Cachet)

**EQUIPEMENTS MOBILIERS**

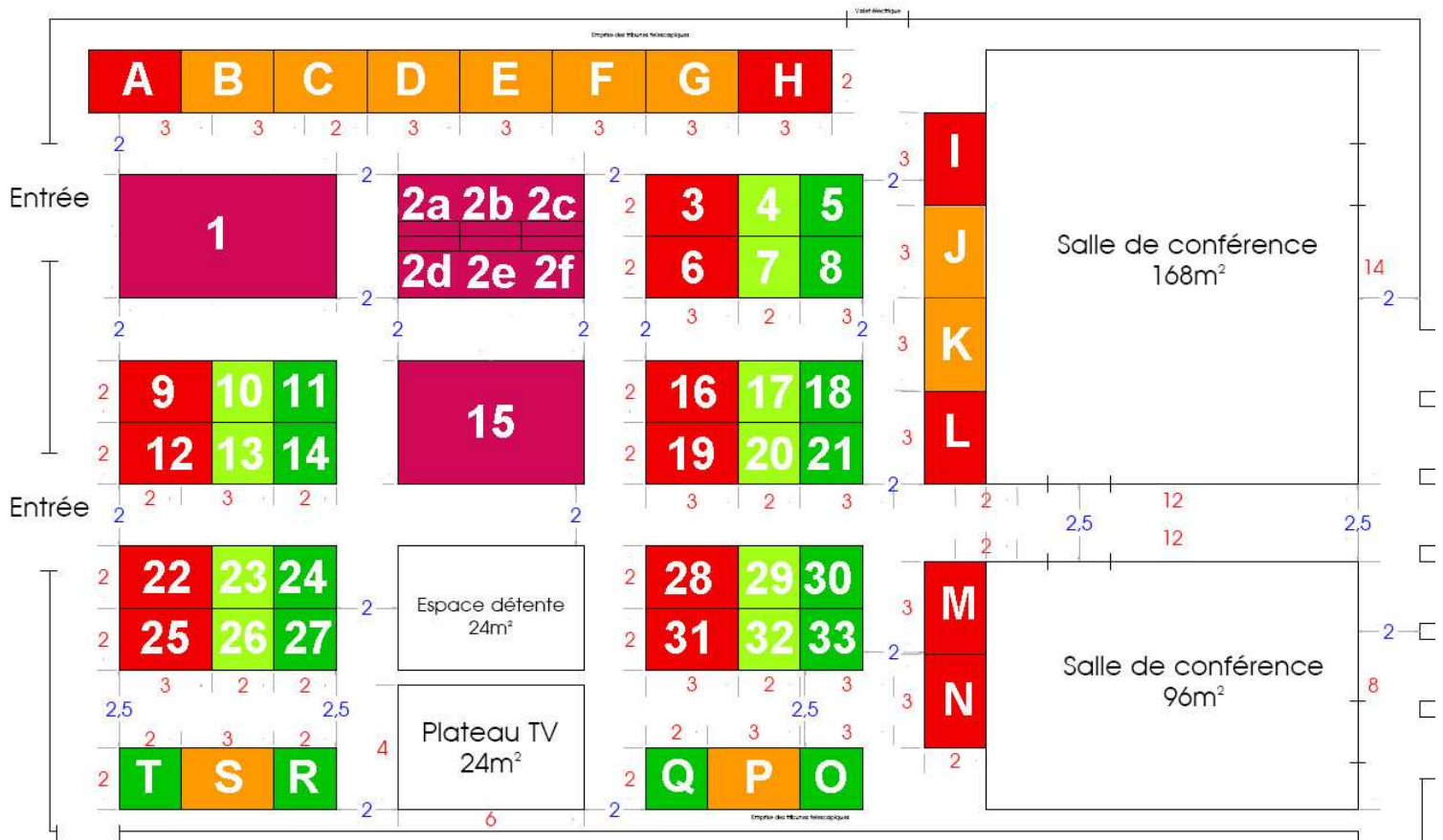


Photo non contractuelle  
Ensemble table haute + 3 chaises.



Photo non contractuelle  
Ensemble table basse + 3 chaises.

# Plan du Forum



## REGLEMENT GENERAL DU FORUM

### DISPOSITIONS GENERALES

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale organise "Net-Day 2009", mardi 24 novembre 2009, Salle omnisports Damrémont à Boulogne-sur-Mer. Cette journée s'adresse aux entreprises, aux collectivités, aux institutions et à l'enseignement. Les horaires d'ouverture aux visiteurs seront de 08 h 30 à 19 h 00

Ces plages horaires pourront être modifiées sans préavis de l'organisateur.

### ADMISSION

Les bulletins d'inscription devront être retournés au plus tard pour le 10 novembre 2009. L'organisateur statue sur les demandes et peut, sans devoir se justifier, refuser l'admission. Les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée et les surfaces attribuées en fonction des disponibilités. Pour être valable, chaque inscription doit être accompagnée d'un règlement de 30% du montant total, libellé à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale. Le solde devra être réglé avant le 17 novembre 2009. L'acompte sera considéré comme acquis en cas de désistement survenant après le 17 novembre 2009.

### MATERIELS

Tous les matériels adressés à l'exposition seront entreposés aux frais de l'exposant, la responsabilité de l'organisateur ne pouvant être engagée en aucune façon.

### HORAIRES

Les horaires d'ouverture et de fermeture devront être rigoureusement respectés.

### SURFACES

L'organisateur propose aux exposants trois solutions pour exposer sur :

- un espace cloisonné de 4 m<sup>2</sup> (2 x 2 m)
- un espace cloisonné de 6 m<sup>2</sup> (3 x 2 m) ou multiples,
- ou un mini stand ouvert d'une surface de 4 m<sup>2</sup> (2 x 2 m).

L'organisateur se réserve le droit d'attribuer une surface supérieure en fonction de critères fixés par lui.

### VENTE

Les règlements concernant la vente des produits et articles exposés, l'affichage des prix sont ceux imposés par les arrêtés et lois en vigueur.

### INSTALLATIONS

L'installation électrique est prévue pour l'exposition et les stands. Il est formellement interdit de procéder directement à quelque installation électrique, de gaz ou d'eau.

L'organisateur met à la disposition des exposants qui en feront la demande un accès à Internet par le réseau informatique de l'espace d'exposition. L'exposant pourra disposer d'une ligne téléphonique en sus, il en supportera les frais (installation et communications). Le matériel de raccordement est fourni par les exposants (multiprises, cordons spéciaux...). L'exposant qui désirerait exécuter des travaux spéciaux devra en faire la demande à l'organisateur au moins un mois avant la date d'ouverture. Ils seront exécutés aux frais de l'exposant.

### ENSEIGNES-AFFICHES

Il est interdit d'apposer des affiches ou enseignes à l'extérieur des stands. En cas d'infraction, l'organisateur fera enlever, aux frais, risques et périls de l'exposant, et sans aucune mise en demeure préalable, les éléments apposés au mépris du présent règlement.

### PUBLICITE

La distribution de prospectus ne peut être faite qu'à l'intérieur des stands et dans des lieux qui auront été préalablement agréés par l'organisateur.

### MISE A DISPOSITION DES EMPLACEMENTS

La mise à disposition des stands se fera le lundi 23 novembre de 16 h 00 à 20 h 00 et le mardi 24 novembre de 7 h 00 à 8 h 00.

Si l'exposant n'a pas pris possession de son stand une demi-heure avant l'ouverture du Forum au public, l'organisateur le considérera comme démissionnaire et disposera de l'emplacement. Les montants versés par l'exposant seront acquis à l'organisateur.

Si des séparations sont installées entre les stands par l'organisateur, il sera formellement interdit d'en modifier la hauteur.

Les installations sonores devront être intermittentes et discrètes. Elles pourront être supprimées si elles sont reconnues gêner, et ce dans l'intérêt de la manifestation.

Une demi-heure avant l'ouverture du Forum au public, aucun emballage, matériel ou objet ne devra encombrer les allées.

### PRODUITS NON ADMIS

Il est interdit de présenter des objets ou articles coloriés à l'aide de substances toxiques, ainsi que tous les produits ou articles dont la fabrication ou l'exposition est prohibée par le Droit Public.

### IL EST INTERDIT :

- de sous-louer, partager ou échanger un emplacement,
- d'utiliser toute publicité sonore (micro, haut parleur, instrument de musique)

Seuls les exposants vendant lesdits appareils, pourront être autorisés, sous certaines conditions, en particulier après accord des sociétés des droits d'auteur.

### SECURITE

Les exposants devront se conformer aux ordonnances prescrites par les autorités compétentes et la commission de sécurité. L'aménagement des stands doit être réalisé en matériaux de catégorie M3.

### RESPONSABILITE

Les exposants seront exclusivement responsables des accidents de toute nature qui pourraient être provoqués à des tiers par des appareils de démonstration ou autres.

### Il est formellement interdit :

- De fumer dans les locaux,
- De laisser du personnel sur les stands pendant la nuit,
- De masquer ou de rendre difficile l'accès aux extincteurs, aux postes d'incendie, ou aux tableaux d'électricité,
- De dégrader les murs, planchers, plafonds, tout matériel se trouvant dans l'exposition.

Toutes ces dégradations seront évaluées et mises à charge de leur auteur.

### DEMEMAGEMENT

Sauf cas d'autorisation spéciale et exceptionnelle, l'enlèvement des matériels se fera :

- le mardi 24 novembre de 19 h 00 à 21 h 00
- le mercredi 26 novembre de 8 h 00 à 10 h 00.

A partir de ce moment et jusqu'à enlèvement complet, les exposants sont tenus de surveiller leurs matériels par eux-mêmes ou leur personnel. L'organisateur décline toute responsabilité pour les vols ou dégradations qui pourraient être commis.

### ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile. Les exposants sont tenus de souscrire une assurance pour assurer leur responsabilité civile dans le cadre du Forum et pour garantir la valeur du matériel exposé.

L'organisateur dégage totalement sa responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation du matériel exposé.

### APPLICATION DU REGLEMENT

L'organisateur aura le droit de statuer sur les cas non prévus au règlement et ses décisions souveraines seront immédiatement exécutoires. De même, dans le cas où la situation l'exigerait d'une façon précise et impérieuse, et dans l'intérêt même de la manifestation, l'organisateur pourrait prendre des mesures dans le but unique de rétablir une situation. Ces dernières décisions ne pourraient qu'être exceptionnelles et provisoires.

EN CAS DE CONTESTATION, LES JURIDICTIONS DE BOULOGNE SUR MER SONT SEULES COMPETENTES.

L'exposant déclare avoir lu et approuvé cette clause présente.

L'organisateur se réserve le droit, sans que les exposants puissent réclamer une indemnité, de décider à tout moment la prolongation ou l'ajournement de la manifestation.

Toutes les dispositions prises par l'organisateur pour la bonne tenue de l'exposition devront être rigoureusement suivies par les exposants. Si les circonstances obligeaient l'organisateur à modifier le plan d'installation de l'exposition, il ne pourra en être tenu pour responsable.

Les exposants renoncent expressément du fait même de leur adhésion à tout recours contre l'organisateur pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

EN CAS DE SINISTRE, L'EXPOSANT RENONCE A TOUT RECOURS CONTRE L'ORGANISATEUR.

### RECLAMATIONS

Seules les réclamations écrites et individuelles seront prises en considération.

## DOSSIER D'INSCRIPTION (SUITE)

**NOUVEAUTES COMMUNICATION ET ANIMATION 10<sup>e</sup> anniversaire**  
*Vous offrir toujours plus d'opportunités pour valoriser votre entreprise au travers de l'événement*

### Votre Conseil du Pro

Le concept : sur le site internet, dans les newsletters, et dans le guide remis à l'entrée du Forum, ajoutez votre conseil dans une nouvelle rubrique « Le conseil du pro »

Objectif : valoriser aussi votre entreprise par le biais d'un conseil, d'une astuce que vous aurez indiqué, lié idéalement à votre cœur de métier en 1 phrase ou 2 maxi ex : «Pour un référencement efficace, listez bien les mots clés essentiels dans votre activité »

En une phrase ou 2

### Concours Spécial 10e anniversaire

Nous organisons une animation Spécial Anniversaire sur le net-day en y associant les exposants.

Le principe : une carte jeu net-day Quizz remise à chaque visiteur dont les réponses sont à trouver auprès des exposants. Le tirage au sort aura lieu lors de l'événement de clôture.

Exposant : vous êtes invité à offrir une ou plusieurs dotations.

Etes-vous d'accord pour participer en offrant une dotation ?  Oui  Non

Intitulé de la dotation

### Offres Privilèges Spécial net-day réservées aux visiteurs préinscrits présents

Les 300 premiers visiteurs préinscrits présents lors du forum se verront remettre une clé USB contenant des offres exposants. Vous disposerez pour cela d'un espace de 10 Mo maxi dans le dossier « Offre net-day Spécial Anniversaire réservée aux visiteurs du net-day » vous permettant d'ajouter des fichiers (Word, powerpoint, pdf, jpg, etc..)

Comment procéder : envoyez vos fichiers à l'adresse [watre.stephane@boulogne-sur-mer.cci.fr](mailto:watre.stephane@boulogne-sur-mer.cci.fr) en mettant votre n° de stand dans l'objet. Taille maximum de l'ensemble des fichiers : 10 Mo

Souhaitez-vous communiquer une offre Spécial net-day auprès des visiteurs ?  Oui  Non

### Insertion publicitaire dans le guide remis au visiteur

Chaque année, au sein du guide du Forum\* tiré à 600 exemplaires, quelques espaces publicitaires sont proposés à partir de 100 € H.T.

**Contact Pub : Bruno Leleu Tél. 03 21 99 62 69**

\*guide de 16 pages, format fermé 15 x 21

¼ Page : 100 € H.T.

½ Page 150 € H.T.

3e de couverture 250 € H.T.

4<sup>e</sup> de couverture 300 € H.T.